

N° 2020.10.09.210

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux d'ouverture de chambre sur la piste cyclable pour l'aiguillage et tirage de câble fibre optique en souterrain, 51 avenue Lafontaine à Carbon-Blanc, à partir du 11 septembre 2020, durant 12 jours, réalisés par l'entreprise INEO INFRACOM et ses sous-traitants pour le compte d'Orange ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : À partir du 11 septembre 2020 et durant 12 jours, l'entreprise INEO INFRACOM et ses sous-traitants pour le compte d'Orange sont autorisés à effectuer des travaux d'ouverture de chambre sur la piste cyclable pour l'aiguillage et tirage de câble fibre optique en souterrain, 51 avenue Lafontaine à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : La circulation sera alternée manuellement au droit des travaux.

ARTICLE 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise INEO INFRACOM et ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise INEO INFRACOM et ses sous-traitants

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 10 septembre 2020

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



Jean-Luc LANCELEVÉE.